LA NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE

Conférence faite à Bordeaux, le 10 novembre 1914

PAR **M. HENRI WELSCHINGER**, MEMBRE DE L'INSTITUT

sous les auspices du

JOURNAL DES DÉBATS

Mesdames, Messieurs,

Lorsqu'on m'a fait l'honneur de me demander une conférence à Bordeaux, je me suis dit : « Est-ce bien le moment? Et ne serait-il pas plus sage de se conformer à la courte et éloquente devise du général Hoche : *Res non verba*, c'est-à-dire des actes et non des paroles. Mais quand j'ai su que les conférences projetées — et dont vous connaissez tous les sujets — se rapportaient à une même pensée : honorer la coopération loyale et énergique de nos Alliés et résister sous toutes les formes à l'invasion allemande qui menace aussi bien l'existence de notre patrie que celle de nos familles, notre fortune petite et grande, le trésor de l'Etat, notre armée, notre flotte, notre industrie, notre commerce, nos arts, nos sciences, nos lettres, toute la France enfin dont des barbares ont juré l'anéantissement, quand j'ai vu que le *Journal des Débats*, qui m'est particulièrement cher, prenait la direction de cette œuvre, je n'ai plus hésité et j'ai répondu par un « oui » bien franc à ceux qui ont organisé cette campagne de salut public.

L'Institut, auquel je m'honore d'appartenir, a successivement, dans ses cinq classes, protesté énergiquement contre les violateurs des traités et du droit des gens, les destructeurs systématiques des monuments glorieux du passé, les incendiaires de Louvain, de Malines, de Reims et d'Arras, les bourreaux et tueurs de femmes, de vieillards et d'enfants, et salué en même temps les exploits de nos soldats et des troupes belges, anglaises et russes, nos amis et alliés, se faisant ainsi l'interprète de la nation française si cruellement éprouvée. Or, puisque, dans sa protestation, l'Académie française a visé tout particulièrement la violation indigne de la neutralité de la Belgique, je n'aurai pas besoin de recourir à une transition bien compliquée pour aborder immédiatement devant vous le sujet si émouvant de cette conférence.

L'indépendance belge en 1830 et les traités de 1831 et 1839

Vous savez tous comment, le 18 novembre 1830, le Congrès national de Belgique proclama l'indépendance du peuple belge, en se déclarant en faveur de la monarchie constitutionnelle héréditaire et en prononçant l'exclusion perpétuelle de la famille d'Orange-Nassau. Le gouvernement français résolut de soutenir simplement l'indépendance de la Belgique, trouvant un intérêt primordial à substituer un Etat neutre et ami au royaume des Pays-Bas qui, en 1814, avait été établi contre la France.

« Que la Belgique soit libre et heureuse! » dit Louis-Philippe, le 17 février 1831, à la députation du Congrès national qui venait lui apprendre le choix du duc de Nemours comme roi des Belges. Les exemples de

Louis XIV et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation d'exiger des trônes pour mes fils... Mais que la Belgique n'oublie pas que c'est au concert de la France avec les grandes puissances de l'Europe qu'elle a dû la prompte reconnaissance de son indépendance nationale, et qu'elle compte toujours avec confiance sur mon appui pour la préserver de toute attaque extérieure et de toute intervention étrangère. » Cette promesse solennelle, la France l'a tenue, et les événements actuels ont souligné sa ferme intention de continuer de la tenir sans restriction aucune.

Après le refus de l'élection du duc de Nemours, le Congrès national élut, le 4 juin 1831, pour roi des Belges, le prince Léopold de Saxe-Cobourg, oncle de la princesse Victoria. Ce prince, qui assura tant de prospérité à son nouveau royaume, jura le 21 juillet d'observer la Constitution et les lois du peuple belge et de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. Nul n'ignore comment le roi de Hollande ayant rouvert les hostilités contre la Belgique en août 1831, l'armée française, sous le commandement du maréchal Gérard, vint au secours des Belges et obligea les Hollandais à sortir d'Anvers et à évacuer le territoire. La Belgique, aidée par la France, avait repoussé l'intervention étrangère et fait admettre une indépendance que la Conférence de Londres avait solennellement reconnue le 26 juillet 1831. Toutes les puissances y vinrent adhérer, sauf la Hollande, qui ne mit fin à son conflit avec la Belgique que par le traité particulier du 19 avril 1839.

La Conférence de Londres avait élaboré, le 15 novembre 1831, un nouveau traité, dont l'article 7 est ainsi conçu : « La Belgique formera un Etat indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats. » Et, comme sanction de ce vote, la Conférence adopta l'article suivant : « Les cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, *de Prusse* et de Russie garantissent à S. M. le roi des Belges l'exécution de tous les articles qui précèdent », c'est-à-dire l'indépendance et la neutralité. Dès ce moment, la Belgique put croire que son territoire serait désormais inviolable, puisque toutes les grandes puissances s'en déclaraient garantes.

La révolution de 1848 et le second Empire

En 1848, le gouvernement belge reconnut le gouvernement provisoire, à la condition que celui-ci reconnaîtrait lui-même l'indépendance de la Belgique, ce que Lamartine affirma par une lettre officielle du 5 mars adressée au ministre belge. Le second Empire donna quelques inquiétudes à la Belgique, et divers incidents qu'on n'a pas oubliés, en 1854, en 1863, en 1866, sans amener de complications, agitèrent les esprits. On se rappelle que l'affaire de Luxembourg, en 1867, habilement arrangée et exploitée par Bismarck, tourmenta la Belgique et faillit amener la guerre entre la France et la Prusse. Grâce à l'adresse du marquis de Moustier, la Conférence de Londres fit reconnaître, par l'article 2 du traité du 11 mai 1867, la neutralité du grand-duché de Luxembourg, sous la garantie solennelle des cours d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Lorsque la France eut déclaré la guerre à la Prusse, le 15 juillet 1870, le comte de Bismarck crut habile de faire connaître à l'Europe un projet de traité écrit, en août 1866, de la main même du comte Benedetti, et trouvé dans les papiers de Rouher, au château de Cernay. Ce projet secret, dont l'article 4 promettait le secours des armées prussiennes au cas où l'empereur serait amené par les circonstances à faire entrer ses troupes en Belgique ou à la conquérir, n'était, d'ailleurs, qu'une formule imprudente, répondant aux suggestions perfides du chancelier. Celui-ci, avec sa rouerie habituelle, rejetait toute la responsabilité de l'affaire sur le gouvernement impérial, qui aurait fait toutes les demandes et toutes les avances. Pour lui, il s'était borné à entendre un monologue; et comme il montrait ensuite le document dont il avait fait établir un fac-similé authentique, l'Europe, sans croire à l'innocence de Bismarck, qui s'était fait à la fois le courtier de l'affaire et le tentateur, crut davantage à l'ambition effrénée de Napoléon III. L'Angleterre donna raison à la Prusse, et ce fut un des motifs qui la déterminèrent à former avec l'Italie, la Russie et l'Autriche, la fatale et inintelligente Ligue des neutres, qui laissa la Prusse libre d'agir en tout à son gré.

Il convient de remarquer que Napoléon III avait adressé au roi Léopold, avant la déclaration de guerre, une lettre où il promettait de respecter la neutralité belge, espérant qu'il recevrait les mêmes assurances du côté de la Prusse, et, le 16 juillet, il confirmait cette lettre au baron de Nothomb. Le Cabinet de Londres crut devoir faire préciser la situation et prendre des garanties par un traité avec la Prusse le 9 août, et par un autre traité avec la France le 11 août 1870.

Le 20 décembre 1870, le roi Léopold II

félicita l'Empereur Guillaume de son élévation à l'empire, croyant voir dans cet événement « le rétablissement de l'ordre et du droit en Europe ». « Le roi, dit le kronprinz Frédéric-Guillaume en son Journal, ajoute qu'il s'efforce de remplir les devoirs que lui impose sa neutralité, mais que les avantages que donne cette situation ne sont pas sans avoir pour contre-partie de lourdes charges et de grandes difficultés. Bismarck s'exprime avec beaucoup de reconnaissance au sujet de la lettre de Léopold et me prie de montrer dans ma réponse quelle garantie la Belgique gagne *à une forte Allemagne, dont elle n'a rien à craindre*, ni de la France non plus, aussi longtemps que l'Allemagne sera forte. » Les événements récents donnent à cette déclaration un sens vraiment ironique, puisque la forte Allemagne, la consciencieuse Allemagne, n'a pas hésité à violer le territoire belge dans les conditions et les formes que nous verrons bientôt. Si le roi Léopold II paraissait satisfait, son ministre de la guerre, le général Chezal, ne l'était guère. Il avertit secrètement son souverain que la Belgique avait, comme par miracle, *passé par le trou d'une aiguille*, mais qu'il n'y fallait pas compter une seconde fois.

La Belgique, champ clos des nations

Léopold Ier avait dit avec raison : « La Belgique est le pays le plus exposé de la terre », et pour dire cela il n'avait eu qu'à citer les leçons du passé qui ont montré que son royaume avait été et serait peut-être encore « le champ clos des nations ». Nul, en effet, n'a oublié les campagnes de Louis XIV et de Louis XV, non plus que les célèbres campagnes de 1792 à 1795, ainsi que les batailles de l'Ourthe et de la Roër et les exploits des armées de Sambre-et-Meuse.

En 1814, ce sont les coalisés qui pénètrent sur la Sambre et descendent jusqu'à Soissons. En 1815, les Français se rassemblent de Beaufort à Florennes, de Beaumont à Valcourt, tandis que les Anglais se placent entre Mons, Henappe et Bruxelles, et les Prussiens de Thuin à Huy et Namur. La victoire de Ligny semble pour nous la promesse d'un triomphe final sur les alliés, mais l'arrivée inopinée des Prussiens à Waterloo et l'immobilité de Grouchy amènent la défaite célèbre que vous connaissez et dans laquelle les Prussiens, préludant aux massacres de 1914, égorgèrent nos blessés sur le champ de bataille.

Venons maintenant au temps actuel.

Depuis quelques années, les Belges étaient informés des dispositions de leurs voisins d'Allemagne, qui avaient fait de Bruxelles et d'Anvers un grand centre d'espionnage. De ces villes partait journellement une nuée d'espions qui parcouraient la Belgique et le nord de la France et rapportaient les renseignements les plus précieux au grand état-major allemand sur les ressources de la région, la mentalité des habitants, la situation des forteresses et leur matériel, les arrivées et les déplacements des troupes, aussi bien que sur les ressources et les forces militaires de la Belgique. Les Belges connaissaient les manœuvres exécutées par les Allemands le long de la frontière luxembourgeoise et de la leur, les tentatives de mainmise sur leur chemin de fer, l'établissement des camps d'Eisenborn et Malmédy, qui permettait à 80,000 hommes au moins de s'élancer tout à coup dans la vallée de la Meuse et d'assiéger Liége et Namur, puis de gagner rapidement la frontière française et d'arriver en peu de jours sur Maubeuge, où ils auraient refoulé nos troupes de couverture et empêché et bouleversé notre concentration. C'était, en réalité, la zone de rassemblement de l'avant-garde stratégique de la masse allemande du Nord, puis des formations de réserve de cette armée.

Les menaces des Allemands et les précautions des Belges

On savait que les Allemands, croyant pouvoir compter sur l'indifférence et la faiblesse des Belges, choisiraient l'occasion opportune pour entrer en Belgique au mépris des traités, et se jeter à l'improviste sur les Français sans défiance. Suivant eux, Liége et Namur n'opposeraient aucune résistance, et l'entrée sur le territoire français se ferait avec une facilité foudroyante. Les officiers de l'état-major allemand n'hésitaient pas à dire que tout l'effort devait se porter contre l'armée française, sans passer par les mailles de ses forts, et qu'en conséquence la violation de la neutralité belge s'imposait. Il faut rappeler ici le mot favori du maréchal de Moltke : « Une armée d'invasion par la Belgique facilitera la marche des armées de la Moselle et du Rhin et aura une influence décisive sur les opérations de ces armées. » Des officiers allemands, plus présomptueux encore, s'imaginaient que Liége pourrait être enlevé brusquement ou simplement tourné et qu'on pourrait facilement longer Namur par Gembloux et Charleroi. D'autres avaient affirmé qu'il était permis de compter sur la complicité du gouvernement belge, qui se bornerait à de

simples protestations. L'opération devait être menée en deux jours avec une armée de premier choc, presque exclusivement composée de troupes actives.

Il faut constater que les Belges, dûment avertis du danger qui les menaçait, ne se sont pas laissé endormir. L'annonce des grands préparatifs faits par les Allemands en 1911, l'installation de cinq corps d'armée allemands sur leur frontière, et les avertissements secrets venus de Londres et de Paris les avaient amenés à prendre les précautions nécessaires pour résister à une brusque invasion. M. de Broqueville, président du Conseil des ministres belge, auquel ses compatriotes peuvent décerner tous les éloges en raison de sa perspicacité et de sa fermeté exceptionnelles, comprit mieux que personne la situation. Il osa dire publiquement qu'à l'étranger on estimait que la Belgique ne remplissait pas, dans la situation actuelle, tout son devoir ; il s'écria : « Il faut donc agir ! » Et il agit. Le 13 février 1913, il exposa en comité secret, à la Chambre, les raisons pour lesquelles une réforme militaire lui paraissait indispensable.

Malgré des oppositions bruyantes, il insista sur la nécessité absolue pour la Belgique de prendre toutes les mesures utiles à une défense énergique et efficace, et de voter le service militaire personnel. Le gouvernement belge était décidé à ne reculer devant aucun effort pour remplir ses devoirs. Il présentait donc un projet de loi qui aboutit en mai 1913 et dont le but était de donner à la Belgique un effectif réel de 250,000 hommes, avec six divisions siégeant à Gand, Anvers, Liége, Namur, Mons et Bruxelles. Le comité central de l'Union des sociétés pour la défense nationale, présidé par le général Ducarne et le général de Heusch soutint énergiquement le projet et fit dans tout le pays une campagne à fond qui atteignit ses résultats. Les résistances du début disparurent ; l'intérêt du pays et de sa défense prévalut.

Chaque citoyen se prépara à remplir son devoir et, à l'étonnement de quelques-uns, on vit bientôt que l'armée belge, bien formée, bien disciplinée, bien outillée, pourrait lutter contre les envahisseurs. Ce n'était pas l'opinion de Guillaume II qui, bien mal renseigné, disait au président Forrer, lors des manœuvres suisses : « Vos soldats m'économiseront l'emploi de trois corps d'armée. Je n'en dirai pas autant de mon voisin du Nord. » Les places fortes d'Anvers, de Liége, de Namur, où manquaient les approvisionnements, où les défenses accessoires n'étaient pas toutes en place et où les routes d'accès semblaient insuffisantes, furent ravitaillées, réparées et solidifiées.

M. de Broqueville avait largement tenu compte des avertissements du regretté général Langlois : « Si l'armée belge, avait dit ce remarquable officier, n'a que des forces insuffisantes, médiocrement pourvues en artillerie, elle risquera fort d'être coupée de la Meuse et d'Anvers. Son intervention sera platonique et inefficace. Anvers et les fortifications de la Meuse, ainsi que les millions engloutis dans ces places auront été inutiles. » C'est ce péril si urgent et si vrai que M. de Brocqueville et le roi Albert ont cherché à prévoir. Mais ils n'avaient pas prévu l'emploi foudroyant du mortier de 420, dont on avait caché la création à tous les spécialistes et à tous les informateurs militaires, et qui, utilisé savamment, a eu raison en quelques heures des fortifications et des coupoles les plus puissantes. Nous-mêmes nous en savons quelque chose et nous nous décidons maintenant à réparer une lacune qui nous a été presque aussi préjudiciable qu'à nos voisins et amis.

Le plan d'invasion allemande. — Les propositions faites à l'Angleterre

Toutefois, l'attaque brusquée par la Belgique et le Luxembourg n'avait pas pris notre état-major au dépourvu. Toutes les mesures propres à parer aux dangers créés par la concentration des Allemands sur le front d'Aix-la-Chapelle, de Trèves et d'Eisenborn avaient été silencieusement prises. Après nous avoir tâtés sur les lignes de Longwy, Nancy, Belfort, et se sentant bloqués, les Allemands estimèrent qu'il leur restait comme passage la trouée de Charmes, entre Epinal et Toul, et la trouée de Stenay, entre la frontière belge et Verdun. Mais là, ils avaient devant eux de fortes positions soutenues par de puissants ouvrages. Ils se résolurent donc à envahir le Luxembourg belge et la province de Namur, croyant que la résistance de Liége et de Namur ne serait pas de longue durée et que l'armée belge plierait comme un roseau devant les forces allemandes. Ils se trompaient, car cette armée petite en nombre et grande en courage, accrue de 40,000 volontaires, tint résolument tête à des forces vingt fois supérieures et de premier ordre. Grâce à cette résistance inouïe, l'honneur a été sauf et le service que la Belgique a rendu à la France au début des hostilités a été immense, parce qu'elle a fait d'un même coup échouer, et contre elle et contre nous, le plan formidable du grand état-major allemand.

Voici comment, d'après les documents les plus authentiques, l'Allemagne s'est décidée à envahir la Belgique. Vous verrez que les Belges ont toujours mis le droit de leur côté et que les Allemands ont eu sans cesse recours au mensonge et à la perfidie la plus notoire, ce qui n'étonnera personne, puisque trente et un ans après Jésus-Christ, Velleius Paterculus appelait déjà les Germains « *Natum mendacio genus* ».

Le 24 juillet 1914, M. Davignon, ministre des affaires étrangères de Belgique, informe les ministres du roi à Paris, Berlin, Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg (Petrograd) que la Belgique est résolue à observer les devoirs d'Etat neutre que lui imposent les traités du 19 avril 1839 et qu'elle compte aussi que les puissance défendront son territoire contre toute atteinte, si des hostilités venaient à se produire à ses frontières. Elle vient de mobiliser l'armée pour assurer uniquement la défense du pays et le respect de sa neutralité.

Le même ministre fait passer la même circulaire aux ministres du roi à Rome, la Haye et Luxembourg, dans le cas d'une guerre franco-allemande. L'Europe est donc avisée de ses loyales et fermes intentions.

Le 29 juillet, sir Edward Goschen télégraphiait à sir Edward Grey que le chancelier d'Allemagne, M. de Bethmann-Hollweg, lui avait confié qu'il redoutait une conflagration générale, étant donné les obligations de l'Allemagne envers l'Autriche menacée par la Serbie. « Ceci dit — je cite la dépêche même — il m'offrit *une forte enchère* pour s'assurer la neutralité britannique. Il me dit que, selon sa conception du principe essentiel de la politique britannique, la Grande-Bretagne ne consentirait jamais à se tenir à l'écart, de façon à laisser écraser la France. Là, cependant, n'était pas le but de l'Allemagne. Si la neutralité de la Grande-Bretagne était assurée, son gouvernement recevrait toutes les certitudes que le gouvernement impérial n'avait pour but aucune acquisition territoriale aux frais de la France, en supposant que la guerre s'ensuivît et qu'elle se terminât à l'avantage de l'Allemagne. »

Alors, sir Ed. Goschen demanda ce que l'Allemagne comptait faire au sujet des colonies françaises. M. de Bethmann-Hollweg répondit qu'il ne pouvait s'engager d'une manière semblable à cet égard. Et pour la Hollande?.,. Son Excellence déclara que tant que les adversaires de l'Allemagne respecteraient l'intégrité et la neutralité des Pays-Bas, l'Allemagne en ferait autant.

Et pour la Belgique? Le chancelier répondit que les opérations que l'Allemagne pourrait se trouver dans la nécessité d'entreprendre en Belgique dépendraient de ce que ferait la France; mais, qu'après la guerre, l'intégrité de la Belgique serait respectée, si ce pays ne se rangeait pas contre l'Allemagne. Le chancelier ajouta qu'il avait désiré, dès son arrivée au pouvoir, une entente avec l'Angleterre, et il espérait bien que les assurances données par lui aujourd'hui pourraient devenir la base de cette entente si désirée.

Quelle fut la réponse de sir Edward Grey ? Le 30 juillet, il télégraphia à sir E. Goschen : « Le gouvernement de Sa Majesté ne peut pas accueilir un instant la proposition du chancelier de s'engager à rester neutre dans de telles conditions. Ce qu'il nous demande, en effet, c'est de nous engager à rester à l'écart, en attendant qu'on se saisisse des colonies françaises et que la France soit battue, pourvu que l'Allemagne ne prenne pas de territoire français, exception faite des colonies. » Il dit qu'au point de vue matériel une telle proposition était inacceptable, et qu'au point de vue moral ce serait une honte pour l'Angleterre d'accepter un tel marché aux dépens de la France. Et liant l'affaire à celle de la Belgique, car elles sont, comme vous le savez, inséparables, il ajouta : « Le chancelier nous demande aussi de marchander toutes obligations ou intérêts que nous pourrions avoir dans la neutralité de la Belgique. Nous ne pouvons non plus en aucune façon accepter ce marché... La seule manière de maintenir les bonnes relations entre l'Angleterre et l'Allemagne est qu'elles continuent à coopérer à conserver la paix de l'Europe. »

Or, pendant que l'Angleterre employait franchement tous ses efforts à garantir la paix, pendant que la France reculait ses avant-postes à dix kilomètres en arrière de la frontière, pendant que la Belgique se bornait à occuper ses forteresses et ses points de défense, l'Allemagne plaçait ses troupes sur nos bornes-frontières et envoyait des patrouilles sur notre territoire. Tout en protestant de ses desseins pacifiques, elle se tenait prête à un coup de force immédiat, et je sais de source certaine — ceci est peu connu — que, le 30 juillet, elle avisait, du poste de Nauen, près Potsdam, ses bâtiments de commerce, par la télégraphie sans fil, d'avoir à prendre toutes leurs précautions contre des attaques possibles, car, *ce jour même*, elle allait déclarer la guerre... Voilà qui dément d'une façon péremptoire ses assurances de bonne volonté et d'entente pacifique.

Elle se bornait à des paroles fugitives, tandis que la France, par son ministre en

*

Belgique, M. Klobukowski, faisait dire à M. Davignon, le 31 juillet : « Aucune incursion des troupes françaises n'aura lieu en Belgique, même si des forces importantes allemandes étaient massées aux frontières de votre pays. La France ne veut pas avoir la responsabilité d'accomplir vis-à-vis de la Belgique le premier acte d'hostilité. » M. Davignon remercia M. Klobukowski de sa communication loyale et lui dit qu'il y avait tout lieu de croire que l'attitude du gouvernement allemand serait identique à celle du gouvernement français... Comme il se trompait!

De ce côté, sir Edward Grey informa M. Paul Cambon, le 31 juillet, qu'il était injuste — ainsi qu'on l'avait craint un instant — de supposer que la Grande-Bretagne n'interviendrait pas. « J'avais, dit-il, en parlant de sa dépêche à sir Francis Bertie, ambassadeur à Paris, refusé des ouvertures allemandes pour promettre que nous resterions neutres et jusqu'à dire à l'ambassadeur d'Allemagne que si la France et l'Allemagne se trouvaient engagées dans une guerre, nous y serions entraînés... La protection de la neutralité de la Belgique pourrait être un important facteur dans la détermination de notre attitude. »

Le 31 juillet — toujours à la même date — sir Francis Villiers informa M. Davignon que le gouvernement anglais avait demandé séparément aux gouvernements allemand et français si chacun d'eux était prêt à respecter la neutralité de la Belgique. M. Davignon l'en remercia et répondit que la Belgique ne négligerait rien pour maintenir elle-même sa propre neutralité, et que si elle avait mobilisé si rapidement son armée, c'était pour faire face — comme les Pays-Bas — à tous ses devoirs. M. Davignon avait fait demander en même temps à M. de Bethmann-Hollweg de faire au Parlement allemand une déclaration de nature à rassurer l'opinion publique sur le respect de la neutralité belge. Le chancelier avait répondu que *si l'Allemagne faisait cette déclaration publique, elle affaiblirait sa situation militaire vis-à-vis de la France qui, rassurée du côté du Nord, porterait toutes ses forces du côté de l'Est.* Cette déclaration se passe, comme vous le saisissez bien, de tout commentaire. Elle dévoile nettement les intentions déjà arrêtées des Allemands.

L'Angleterre demande des explications à l'Allemagne

De son côté, sir Edward Grey avait prié sir Francis Bertie de demander au gouvernement allemand s'il était disposé à s'engager à respecter la neutralité belge tant qu'une autre puissance ne l'aurait pas violée.

Le secrétaire d'Etat Herr von Jagow répondit qu'il lui fallait consulter l'empereur et le chancelier avant de lui donner satisfaction. « J'ai compris, observait sir Ed. Goschen, qu'à son avis n'importe quelle réponse de leur part ne pourrait que dévoiler une partie de leur plan de campagne et que par suite il lui paraissait douteux qu'on pût donner une réponse quelconque... » Le secrétaire d'Etat ajouta que le gouvernement allemand considérait que des actes d'hostilité avaient déjà été commis en Belgique, car l'embargo avait été mis sur un chargement de blé à destination de l'Allemagne, ce qui était faux.

Sir Edward Grey répondit le 1er août à sir E. Goschen que la déclaration du gouvernement allemand était très regrettable, car la question de la neutralité affectait l'opinion publique en Angleterre. Si l'un des belligérants venait à violer cette neutralité, il serait difficile de contenir le sentiment des Anglais. Nous autres, Français, nous n'hésitions pas à nous engager clairement, et voici ce que notre ministre des affaires étrangères déclarait : « Le gouvernement français est résolu à respecter la neutralité de la Belgique, et ce n'est qu'au cas où une autre puissance violerait cette neutralité que la France pourrait se trouver dans l'obligation d'agir autrement dans l'intérêt de sa défense. » Le ministre des affaires étrangères remercia notre gouvernement de ses affirmations si loyales et ajouta que le roi avait pris toutes mesures pour faire respecter l'indépendance de ses frontières.

Pendant ce temps, l'Allemagne, sans vouloir remarquer que la Russie et l'Autriche étaient disposées à converser, présenta à la Russie un ultimatum l'invitant à démobiliser immédiatement. Elle massait en même temps des troupes sur la frontière du Luxembourg et répondait au ministre d'Etat, Eyschen, que c'était uniquement des mesures destinées à prévenir des attaques de la France. S'il y avait des dommages éventuels, l'Allemagne les indemniserait plus tard. La Serbie promettait cependant de donner toute satisfaction à l'Autriche, et la Russie s'engageait, au cas où le gouvernement austro-hongrois ne porterait aucune atteinte à l'indépendance serbe, à garder une attitude expectante. Mais l'Allemagne, décidée à la guerre, poussait les choses au pire. Elle en rejetait la responsabilité sur la Russie qui ne demandait pas mieux, même à ce moment critique, que de continuer les pourparlers, et elle appelait, sous l'étiquette du *Kriegsgefahrzustand*, six classes

sous les drapeaux. C'était une mobilisation déguisée, appuyant la réunion des troupes déjà concentrées aux frontières. La Russie répondait à ces menaces par la mobilisation de ses forces, et l'Allemagne aussitôt déclarait qu'elle y voyait la preuve de l'état de guerre dirigé contre elle.

Violation du territoire luxembourgeois

Le dimanche 2 août, le ministre d'Etat, Eyschen, président du gouvernement luxembourgeois, informait le ministre des affaires étrangères de Belgique que des troupes allemandes avaient franchi le territoire luxembourgeois par les ponts de Wasserbillig et de Remich, se dirigeant sur la ville de Luxembourg, contrairement au traité de Londres de 1867, qui garantissait la neutralité luxembourgeoise.

Le même jour, M. de Bulow, ministre d'Allemagne, remettait à M. Davignon un ultimatum par lequel l'Allemagne disait avoir reçu des nouvelles sûres d'après lesquelles les forces françaises *auraient l'intention de marcher sur la Meuse, par Givet et Namur*, contre elle. C'était donc un devoir impérieux pour l'Allemagne de prévenir cette attaque ennemie et, par conséquent, de violer le territoire belge.

Mais elle affirmait qu'en le faisant elle n'avait aucune vue d'hostilité contre la Belgique.

Si ce royaume consentait à prendre une attitude de neutralité amicale vis-à-vis de l'Allemagne, celle-ci s'engagerait, au moment de la paix, à garantir le royaume dans toute son étendue, à évacuer aussitôt le territoire belge, à indemniser les dommages causés par la guerre.

Si au contraire, la Belgique se montrait hostile aux troupes allemandes, l'Allemagne serait obligée de la considérer et de la traiter en ennemie. Puis, entrant plus amplement dans la voie des mensonges qui ne fera que s'élargir, le ministre d'Allemagne affirmait que des dirigeables français avaient jeté des bombes sur les Allemands et qu'un détachement de cavaliers français avait franchi la frontière. Le secrétaire général des affaires étrangères de Belgique demanda à cet égard des précisions qui lui furent refusées. M. de Bulow se borna à dire que ces actes faisaient présager d'autres actes de la France tendant à offenser le droit des gens.

Ce qui était vrai, c'est que l'Allemagne, sans avoir déclaré officiellement la guerre à la France, avait pénétré sur le territoire français à Long-la-Ville, près Longwy, le 2 août, à proximité de la frontière belge et luxembourgeoise, et à Bertrambot, en Meurthe-et-Moselle. C'est elle qui, effrontément et au mépris du droit des gens, méconnaissait les traités de garanties et commettait de propos délibéré un manquement à la justice et à l'honneur.

Aux protestations de la grande-duchesse Marie-Adélaïde contre l'envahissement du Luxembourg, M. de Bethmann-Hollweg avait répondu : « Nos mesures militaires au Luxembourg ne doivent pas être interprétées dans le sens d'une action hostile au grand-duché, mais constituent uniquement des mesures prises en vue d'assurer les lignes de chemins de fer que nous y exploitons contre une invasion française. Le Luxembourg sera entièrement indemnisé des dommages qui pourront être occasionnés. » Et M. de Jagow adressa, quelques heures après, ce télégramme au gouvernement luxembourgeois : « A notre grand regret, les mesures militaires qui ont été prises étaient devenues indispensables par le fait que nous avons reçu des nouvelles sûres, d'après lesquelles des forces militaires françaises étaient en marche contre le Luxembourg. Nous étions forcés de prendre ces mesures pour la protection de notre armée et pour la sécurité des lignes de chemins de fer. Un acte hostile contre le Luxembourg n'est point dans nos intentions. En présence de l'imminence du danger, il nous a été malheureusement impossible d'entamer des pourparlers préalables avec le gouvernement luxembourgeois. »

Réponse de la Belgique à l'ultimatum de l'Allemagne

A l'ultimatum allemand, M. Davignon répondit le lundi 3 août, à sept heures du matin, que l'attitude de l'Allemagne avait causé à la Belgique « un douloureux étonnement ». Les intentions attribuées à la France contre la neutralité belge étaient en contradiction formelle avec les déclarations si nettes du gouvernement de la République, manifestées le 1er août. Le ministre des affaires étrangères rappelait ensuite les traités de 1831 et 1839 qui consacraient l'indépendance et la neutralité belges sous la garantie des puissances, et notamment de la Prusse. La Belgique avait toujours été fidèle à ses obligations internationales et considérait toute atteinte à son indépendance comme une violation flagrante du droit des gens. « Aucun intérêt stratégique, disait M. Davignon au nom du roi Albert, ne justifie la violation du droit. Le gouvernement belge, en acceptant les propositions qui lui sont notifiées, *sacrifierait l'honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis*

de l'Europe. Conscient du rôle que la Belgique joue depuis plus de quatre-vingts ans dans la civilisation du monde, le gouvernement se refuse à croire que l'indépendance de la Belgique ne peut être assurée qu'au prix de la violation de sa neutralité. Si cet espoir était déçu, *le gouvernement belge est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit.* »

Nobles et fermes paroles qui, après la victoire, dont nous ne doutons pas, devront être gravées, avec la date du 3 août, sur une table de marbre qui sera placée au pied du nouveau monument que nous élèverons à Bruxelles, en face de la colonne de l'Indépendance, en l'honneur d'une petite nation de 7 millions d'habitants qui a relevé fièrement le gant jeté par une nation de 65 millions de barbares !

Et immédiatement le ministre des affaires étrangères de Belgique informa tous ses agents diplomatiques de cette décision virile. « Nous avons répondu, télégraphia-t-il, que l'atteinte à notre neutralité serait une violation flagrante du droit des gens. L'acceptation de la proposition allemande sacrifierait l'honneur de la nation. Consciente de son devoir, la Belgique est fermement décidée à repousser une agression par tous les moyens.»

Honneur encore une fois à un pays qui a ainsi conscience de son devoir et de ses droits et préfère la mort au déshonneur, suivant le vieil et noble adage : *Potius mori quam fœdari.*

Décision de l'Angleterre devant la violation du territoire belge

Devant les intentions et l'action agressive de l'Allemagne,qui étaient aussi menaçantes pour la France que pour la Belgique, l'Angleterre prit carrément parti et informa la France que si la flotte allemande — car la flotte devait naturellement suivre l'armée — pénétrait dans le Pas de Calais ou la mer du Nord pour se livrer à des actes d'hostilité, la flotte anglaise donnerait toute protection à la France. Pendant ce temps, le 3 août, après l'invasion des territoires belge et luxembourgeois, le gouvernement français offrait au gouvernement belge l'appui de cinq corps d'armée français. M.Davignon remercia la France de cette offre amicale éventuelle et suspendit pour le moment son acceptation. Le roi des Belges se contenta de faire appel aux puissances garantes pour la sauvegarde de l'intégrité de la Belgique. A cet appel, la Grande-Bretagne, par l'organe de sir Edward Grey, informa la Belgique que le gouvernement anglais l'aiderait à résister à toutes les hostilités dirigées contre elle et ferait tous ses efforts pour garantir son intégrité et son indépendance.

Le territoire belge avait été violé par les troupes allemandes à Gemmenich, et l'état-major belge en informait le gouvernement français dès le 4 août au matin.

Le même jour, le chancelier de l'empire allemand disait au Reichstag : « Nous nous trouvons en état de légitime défense, *et la nécessité ne connaît point de loi.* Nos troupes ont occupé le Luxembourg et *peut-être* déjà la Belgique. *Cela est contraire au droit des gens,* mais nous savions que la France était prête à l'attaque. La France pouvait attendre. Nous, pas. Une attaque de notre aile gauche sur le Rhin inférieur eût pu nous être fatale. C'est ainsi que nous avons dû passer outre aux protestations justifiées du Luxembourg et de la Belgique. Nous réparerons ce tort dès que nous aurons atteint notre but militaire. Quand on est menacé comme nous le sommes et lorsqu'on combat, comme nous, pour le bien suprême, *on s'en tire comme on peut!...* » Le Reichstag applaudit frénétiquement cet aveu inouï de la violation du droit des gens et de la parole donnée. On avait eu tort de compter, en Belgique, sur la loyauté allemande,et M. Louis Renault a, dans une communication faite au nom de l'Institut, rappelé que M. Bernaërt avait dit à la Conférence de la Haye : « La neutralité de la Belgique est garantie par les grandes puissances, et notamment par nos puissants voisins. *Nous ne pouvons donc pas être envahis !* »

Le baron de Beyens, ministre de Belgique à Berlin, qui transmettait cette dépêche à M. Davignon, ajoutait : « Il est à remarquer que M. de Bethmann-Hollweg reconnaît, sans le moindre détour, que l'Allemagne viole le droit international en envahissant le territoire belge et qu'elle commet une iniquité à notre égard. » Le même jour, sir Edward Grey informa sir Francis Villiers à Bruxelles, que le gouvernement anglais était prêt à offrir immédiatement à la Belgique son appui, d'accord avec la France et la Russie, pour le maintien de son intégrité et de son indépendance.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Allemagne, Herr von Jagow, voulant dissiper tout soupçon en Angleterre sur la situation de l'Allemagne, avisa le prince Lichnowsky, son ambassadenr à Londres, que le gouvernement allemand ne voulait pas annexer le territoire belge, car il ne pourrait *annexer profitablement ce territoire sans s'agrandir en même temps au détriment de la Hollande...* Ce n'était que pour préve-

nir une attaque de l'armée française que l'Allemagne était amenée à violer le territoire belge, car c'était pour elle une question de vie ou de mort. Et au même moment, l'attaché militaire anglais informait sir Francis Villiers que les Allemands avaient dirigé un corps de troupes sur Liége et sommé la ville de se rendre, attaque qui avait été repoussée énergiquement par le noble général Leman. Après cette nouvelle, sir Edward Grey adressait le 4 août à l'Allemagne un ultimatum par lequel il l'invitait à respecter la neutralité belge et à lui donner à cet égard une réponse satisfaisante avant minuit.

Explications de l'Allemagne à l'Angleterre au sujet de la violation du territoire belge.

L'Allemagne, tout en agissant avec une brutalité indigne d'une nation civilisée, était assez embarrassée. Elle ne croyait pas que la Belgique oserait résister. Elle ne croyait pas que l'Angleterre lui offrirait un appui aussi immédiat et aussi complet. Par suite du refus d'accepter la proposition anglaise, la guerre commença virtuellement entre les deux pays le 5 août au matin. Le baron Beyens, de son côté, allait quitter Berlin le 6 août. Quant à la France, l'état de guerre existait entre elle et l'Allemagne, dès le 3 août à six heures du soir.

Mais tout n'était pas dit, car l'Allemagne se réservait encore l'espoir de ramener l'Angleterre à ses vues. Le 4 août, une dépêche de sir E. Goschen à sir Edward Grey nous donne les détails les plus curieux et les plus saisissants sur les menées et roueries allemandes. Je suis, à mon vif regret, obligé de l'analyser. Elle eût mérité une lecture complète, car c'est le document le plus extraordinaire que les chancelleries aient eu jusqu'ici à placer dans leurs archives.

Le 4 août, sir E. Goschen va voir à Berlin Herr von Jagow et lui demande si, oui ou non, le gouvernement allemand s'abstiendra de violer la neutralité belge. Remarquez que cela est déjà fait. Herr von Jagow répond, en effet, qu'il est fâché de dire non, car les troupes allemandes ont franchi la frontière. Il fallait pénétrer en France par la voie la plus rapide et la plus facile, de manière à frapper sans retard un coup décisif. « C'était pour nous, répéte-t-il, une question de vie ou de mort, car si nous avions passé par la route plus au sud nous n'aurions pu, vu le petit nombre des chemins et la force des forteresses, passer sans rencontrer une opposition formidable. Cette perte de jours aurait été autant de temps gagné par les Russes pour amener leurs troupes sur la frontière allemande. Agir avec rapidité, voilà le maître-atout de l'Allemagne... »

Sir E. Goschen fait alors remarquer combien la situation est grave et demande si l'Allemagne ne peut faire un pas en arrière. Jagow répond que cela est impossible.

L'entretien est suspendu. Goschen reçoit l'ultimatum de l'Angleterre et va le porter à Jagow. Alors celui-ci recommence à dire que la sécurité de l'empire rendait nécessaire l'invasion de la Belgique. Goschen fixe à minuit la réponse définitive, en faisant bien envisager les conséquences terribles qui en suivront. L'entretien est suspendu une seconde fois et repris à sept heures du soir. Jagow exprime alors son poignant regret de voir s'écrouler toute sa politique et celle du chancelier, « qui a été, dit-il, de devenir amis avec la Grande-Bretagne et par elle de se rapprocher de la France ».

Alors Goschen demande à voir le chancelier lui-même. Il le trouve très agité. « Son Excellence, dit-il, a commencé tout de suite une harangue qui a duré environ vingt minutes. Il déclara que la mesure prise par le gouvernement britannique était terrible au dernier point. Comment, pour un mot, — *neutralité* — un mot dont, en temps de guerre, on n'avait si souvent tenu aucun compte, comment, *pour un chiffon de papier* la Grande-Bretagne allait faire la guerre à une nation à elle apparentée, qui ne désirait rien tant que d'être son amie !... Tous mes efforts en ce sens, dit-il, ont été rendus inutiles par cette dernière et effroyable mesure... La politique à laquelle je m'étais voué depuis mon arrivée au pouvoir est tombée comme un château de cartes... Ce que vous avez fait est inconcevable ! C'est comme si vous frappiez par derrière un homme au moment où il défend sa vie contre deux assaillants ! La Grande-Bretagne sera responsable de tous les événement terribles qui pourront en résulter. »

Goschen proteste de toutes ses forces et répond que si la violation de la Belgique a été pour l'Allemagne une affaire de vie ou de mort, l'engagement solennel par la Grande-Bretagne de défendre la neutralité belge a été pour elle aussi une affaire de de vie ou de mort et que son honneur ne lui permettait pas d'agir autrement.

« Il nous est tout simplement nécessaire, ajoute sir E. Goschen, de tenir notre serment, sans quoi, désormais, qui donc pourait à l'avenir avoir confiance dans les engagements pris par la Grande-Bretagne ? »

M. de Bethmann-Hollweg insiste : « A quel prix votre pacte aura-t-il été tenu ? Le

gouvernement britannique y a-t-il songé ? — La crainte des conséquences, répond Goschen, ne peut être considérée comme une excuse pour la rupture d'engagements aussi solennels ! »

Cette noble réplique aurait dû convaincre le chancelier allemand, mais il était si excité et à la fois si démonté que Goschen n'insista pas et s'abstint de jeter de l'huile sur le feu. Il se lève et prend congé. Bethmann-Hollweg revient à la charge et lui dit : « Le coup que la Grande-Bretagne porte à l'Allemagne en s'unissant à ses ennemis est d'autant plus violent que jusqu'au dernier moment le gouvernement allemand et nous, nous avons appuyé vos efforts en vue du maintien de la paix entre l'Autriche et la Russie. »

Cela était faux, car, dès le 30 juillet, l'Allemagne avertissait ses agents et les intéressés de son intention formelle de déclarer la guerre le même jour... Goschen, sans relever ce qu'il y avait d'inexact dans les affirmations du chancelier, réplique que l'Allemagne avait placé l'Angleterre dans une situation où il lui était impossible d'éluder ses engagements. Puis il quitte Bethmann-Hollweg, dont l'attitude était celle d'un homme effondré, et il envoie à son gouvernement le compte-rendu télégraphique de cet entretien qui ne parvint jamais au Foreign Office. Goschen a été obligé de le rédiger à nouveau, à Londres, le 8 août, à son retour.

Sir Ed. Goschen demande ses passeports

Il avait réclamé, le 4 août, à dix heures du soir, ses passeports à Herr von Zimmermann, le sous-secrétaire d'Etat. Celui-ci lui demanda naïvement si cela équivalait à une déclaration de guerre. Goschen lui répondit que son autorité en matière de droit international devait lui faire comprendre ce qu'il en était... Quelques heures après, le bruit de la rupture anglo-allemande circule dans les rues de Berlin ; la foule s'amasse devant l'hôtel de l'ambassade britannique et une pluie de cailloux, tombant dans le salon où était l'ambassadeur, l'avertit que la situation devenait désagréable. Herr von Jagow vient lui faire ses excuses et rejette l'incident sur « cette peste de *Tageblatt* qui avait ameuté la foule ! »

Le lendemain 5 août, l'empereur d'Allemagne fit avertir par un aide de camp, et de la façon la plus acerbe, l'ambassadeur qu'il se voyait dans l'obligation de se dépouiller sur-le-champ des titres de feld-maréchal et d'amiral britannique. Puis, le 6 août, sir Edward Goschen gagne la gare de Lehrte sans encourir les traitements grossiers dont la foule et les autorités avaient gratifié l'ambassadeur français et l'ambassadeur russe, traitements qui resteront la honte d'une nation se disant ou se croyant civilisée.

Noble conduite du roi des Belges

Telle est la vérité exacte au sujet de la violation du territoire belge.

Il convient, en terminant, de rappeler que l'Allemagne avait fait offrir au roi des Belges, en juillet dernier, par l'intermédiaire de la Hollande, à la condition du libre passage de ses troupes, d'assurer non seulement la sécurité de son territoire, mais son agrandissement après la guerre. Le roi se refusa dignement à ce genre de pourparlers. « L'Angleterre, la France et la Russie, dit-il, ont pris l'engagement formel de nous soutenir dans la lutte que nous avons engagée. Dussent-elles être impuissantes à nous préserver de ce désastre, l'honneur ne nous permettrait pas de reculer. Mais ce que la Belgique a si bien commencé, la France et l'Angleterre l'achèveront. Elles chasseront l'ennemi en déroute vers l'Allemagne et notre honneur non seulement sera sauf, mais notre nom sera à jamais glorieux. Repoussons ces propositions insultantes et laissons la question se décider par les armes ! » Voilà le langage d'un grand roi ! Aussi le gouvernement français a-t-il tenu à conférer au roi des Belges la médaille militaire, suprême récompense des généraux français quand on a épuisé à leur égard toutes les distinctions dont leur vaillance est digne. Il a également donné à l'héroïque ville de Liége la croix de la Légion-d'Honneur qui figure dans les armoiries des villes de France qui ont fermé leurs portes à l'ennemi. Il n'avait pas à sa disposition de meilleure manière d'honorer chez un prince la noblesse et la fermeté du caractère et dans une ville héroïque l'intrépidité de ses défenseurs.

Au lendemain de la prise de Liége, le 10 août, le gouvernement allemand, comme honteux de ses actes, fit exprimer au gouvernement belge ses regrets d'en être arrivé à des rencontres sanglantes. L'Allemagne n'était pas venue en ennemie. C'était la force des événements qui, à la suite des mesures militaires de la France, l'avait amené à prendre la grave détermination d'entrer en Belgique et d'occuper Liége comme point d'appui pour ses opérations militaires. Elle était toute prête à conclure un accord avec la Belgique, qui pourrait, d'ailleurs, se concilier avec ses arrangements avec la France. Elle offrait donc, par l'entremise des Etats-

Unis, de s'entendre avec la Belgique et promettait d'évacuer le territoire aussitôt que l'état de la guerre le lui permettrait. Le ministre des affaires étrangères, M. Davignon, répondit par un refus formel et avisa la Russie, la Grande-Bretagne et la France de ce refus, d'autant plus nécessaire qu'une guerre injuste avait été portée sur son territoire et que les garants de sa neutralité avaient loyalement répondu à son appel.

Elle fit savoir à l'Europe qu'elle avait rempli scrupuleusement tous ses devoirs. Elle ajouta ces mots qu'il faut retenir, car ils sont pour elle une attestation de droiture admirable et d'intrépidité : « Si la Belgique n'a pas cru pouvoir accepter les propositions de l'Allemagne, c'est que celles-ci avaient pour but la violation des engagements qu'elle a pris à la face de l'Europe, engagements qui ont été les conditions mêmes de la création du royaume belge. Elle n'a pas cru qu'un peuple, quelque faible qu'il soit, puisse méconnaître ses devoirs et sacrifier son honneur en s'inclinant devant la force. Le gouvernement belge a attendu, non seulement les délais de l'ultimatum, mais la violation de son territoire par les troupes allemandes, avant de faire appel à la France et à l'Angleterre, garantes de sa neutralité, au même titre que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, pour coopérer au nom et en vertu des traités à la défense du territoire belge. En repoussant par les armes les envahisseurs, elle n'a pas accompli un acte d'hostilité... L'Allemagne a reconnu elle-même que son agression constitue une violation du droit des gens, et, ne pouvant la justifier, elle a invoqué son intérêt stratégique.

« La Belgique oppose un démenti formel à l'affirmation que les sujets autrichiens et hongrois avaient subi chez elle un traitement contraire aux exigences les plus primitives de l'humanité. Le gouvernement royal a, dès le début des hostilités, donné les ordres les plus stricts quant à la sauvegarde des personnes et des propriétés austro-hongroises ».

Et c'est à cette attitude si humaine et si noble que l'Allemagne a répondu par les incendies et les tueries de Malines, de Louvain, d'Aerschot, la ruine et la destruction de centaines de villages, le massacre de tant d'innocentes victimes, les excès et les violences les plus monstrueuses.

Cela est et restera pour elle une honte ineffaçable. Mais la première faute qui a entraîné toutes les autres, le premier attentat qui a déchaîné tous les autres attentats, c'est la violation voulue, préméditée et accomplie, *per fas et nefas*, de la neutralité belge.

En méconnaissant la signature placée par la Prusse, d'accord avec les quatre autres grandes puissances, sur le traité qui garantissait la neutralité et l'indépendance de la Belgique, M. de Bethmann-Hollweg ne faisait que s'attribuer cette déclaration cynique de Bismarck : « Même les gouvernements enclins au sophisme et à la violence n'aiment pas manquer ouvertement à leur parole, *tant que la force majeure d'intérêts prédominants n'entre pas en jeu.* » Le chancelier actuel a dû avouer lui-même que la conduite de l'Allemagne a été contraire au droit des gens, que les protestations du Luxembourg et de la Belgique étaient justifiées et il a cru tirer son pays de la situation illégale et anormale où il s'est placé en invoquant, lui aussi, « la force d'intérêts prédominants », c'est-à-dire « le bien suprême », qui lui permet d'offenser toutes les lois. Un avenir prochain montrera s'il a pu le faire impunément.

Un juriste allemand a pensé justifier son pays et son souverain de l'oubli volontaire des garanties du traité de 1831, signé par l'Allemagne. Il a osé écrire dans la *Gazette de Voss* que la force armée d'un pays neutre ne peut être utilisée que pour le maintien de l'ordre intérieur ou pour empêcher sa conquête, mais que lorsqu'il s'agit du simple passage d'un voisin sur son territoire, ce pays agit lui-même contre le droit des gens en cherchant par la force des armes à empêcher le passage du voisin. Le vrai coupable serait donc ici la Belgique et l'innocent, l'Allemagne. La *Gazette de Voss* s'élève ainsi contre la doctrine légale qui établit ce fait que repousser une violation de territoire ne supprime pas la qualité de neutre, mais au contraire la fortifie. De tels sophismes sont dignes des mensonges que l'Empereur, les ministres et le pays allemands se plaisent à émettre. La mauvaise foi germanique se manifeste d'ailleurs d'une façon évidente aujourd'hui même où toute la presse de Berlin affirme que la Belgique va faire partie de l'Empire allemand... L'aveu suit de près la négation, et cela ne nous étonne pas.

Hommage à la Belgique et à son roi

Quant à nous, Mesdames et Messieurs, nous n'avons ce soir qu'une chose à faire : c'est d'acclamer la Belgique et son roi, la Belgique et ses ministres, la Belgique et son armée.

Dans l'histoire du monde, je ne connais rien de plus beau que le dévouement, que le courage, que l'énergie, que l'immolation résolue d'un petit peuple qui préfère les pé-

rils les plus grands, les combats, les assauts, les destructions de ses forteresses et de ses monuments, la ruine de ses chefs-d'œuvre, l'exode de tous les siens, la famine, la misère, toutes les horreurs enfin pour tenir sa parole, sauver son indépendance et garder son honneur !

Je le dis avec joie devant l'éminent ambassadeur du roi des Belges qui nous fait l'honneur d'assister à cette conférence et que je vous invite, Mesdames et Messieurs, à acclamer, et surtout à son vaillant roi qui, devant un ultimatum formidable derrière lequel il pouvait entrevoir la chute de son trône, les ruines et les misères les plus effroyables, la désolation de sept millions de ses sujets, a en quelques heures pris l'héroïque résolution de tenir son serment coûte que coûte, disant comme notre roi François Ier : « Tout peut être perdu, fors l'honneur! » et mieux encore que Frédéric II :

> Pour moi, menacé du naufrage,
> Je dois, en affrontant l'orage,
> Penser, vivre et mourir en roi !

Il a montré ce que peut faire un monarque digne de ce nom, qui comprend, aime et défend son peuple. Il s'est conduit, il a agi, il s'est battu, il se bat en roi, tandis qu'à ses côtés sa gracieuse et dévouée compagne, la reine Elisabeth, se consacre aux soins et au salut des blessés, imitant son courage et égalant sa grandeur d'âme. L'Histoire a déjà gravé le nom de ces souverains dans les pages tragiques qu'elle écrit en ce moment et elle dit qu'ils ont bien mérité, eux et leurs sujets, de la patrie humaine. Si les contemporains et ceux qui nous suivront vouent et voueront à l'exécration universelle le nom de Guillaume II, ils entoureront le nom du roi Albert Ier d'une auréole qui ne s'évanouira jamais.

Sur le sol du Havre, où le gouvernement de la République, au nom de toute la France, a si noblement accueilli le roi des Belges et assuré la plénitude de sa souveraineté, ce roi peut attendre en toute confiance l'heure de la victoire commune. Lui, ses sujets et tous les Français y croient inébranlablement. Et comme le ministre de la guerre, M. de Broqueville, me l'écrivait tout récemment : « Nous avons foi dans l'avenir. Nous combattrons jusqu'au bout, comme il convient à une nation qui considère que l'honneur est le plus précieux des trésors. Les souffrances du pays dépassent tous les récits que l'on a faits. Mais nul ne murmure, car tous ont conscience qu'épurés à ce creuset nous marchons dans la seule voie qui soit digne de nous!... »

N'est-il pas vrai, Mesdames et Messieurs, qu'on peut dire après cela que la petite Belgique est plus grande que la grande Allemagne ?

Vive la Belgique! Vive la France!



Paris. — Imprimerie du *Journal des Débats*, 17, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois.